



éduscol

Ressources
pour l'inclusion des élèves allophones ou
issus de familles itinérantes et de
voyageurs

Séminaire du 9 avril 2014 « Comment rendre efficiente l'inclusion des EANA dans les établissements scolaires ? »

TABLE RONDE n°2

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable de la Directrice générale de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code la propriété intellectuelle.

juillet 2014

Intervenants

Monsieur Cyril Desouches, IA-DAASEN du Finistère, chargé du suivi académique des élèves allophones nouvellement arrivés

Madame Brigitte Leneutre, IA IPR EVS, responsable académique du CASNAV, académie de Versailles

Monsieur Lionel Garnier, principal adjoint au collège Daniel Féry de Limeil-Brévannes, académie de Créteil

Modération : Monsieur Yves Chevillard, IA-IPR d'allemand, responsable académique du CASNAV de l'académie de Toulouse

Objectif de la table ronde

L'objectif de cette table ronde est d'échanger sur les aspects organisationnels et pédagogiques de l'inclusion des élèves allophones dans les écoles, collèges et lycées, au niveau local.

Échanges

Comment mettre en place un parcours qui permette aux élèves allophones d'être des élèves de l'école ou du collège, comme les autres ?

Plusieurs points seront abordés. La mise en place des UPE2A dans différents départements et académies qui ont des histoires différentes, des fonctionnements différents. La question du pilotage au niveau académique et départemental, le travail des DASEN, le travail des CASNAV.

La notion de parcours d'inclusion, de l'accueil dans un dispositif UPE2A à la classe ordinaire, notamment l'année suivante. La passation des examens : le DELF, le CFG, le DNB avec la question de l'aménagement des épreuves, évoquée l'année dernière et restée sans réponse.

Et puis, très concrètement, dans l'établissement, l'organisation et la formation des équipes : formations d'initiative locale, organisation de l'emploi du temps, etc.

Je donne tout de suite la parole à Cyril Desouches pour savoir comment se passe la mise en place des UPE2A sur un territoire, le Finistère.

Je prends la parole à double titre : en tant que directeur académique adjoint donc en charge sous l'autorité de la directrice académique de contribuer au pilotage du département du Finistère et également en tant que coordonnateur académique pour les élèves allophones sous l'autorité du Recteur de l'académie de Rennes.

J'expliquerai très concrètement pourquoi et comment nous avons mis en place une « UPE2A de ville » à Brest, philosophie que nous avons également déclinée dans les villes de Quimper et Quimperlé.

Brest est une ville portuaire, la plus peuplée du Finistère avec 150 000 habitants et inscrite dans une communauté urbaine de 220 000 habitants. Dans le département du Finistère, pour les acteurs de l'Education nationale, la perception de l'accueil des élèves allophones est vue comme une affaire de spécialistes et donc reposant sur des enseignants et des structures spécifiques.

Ainsi, le défi était non pas de créer une somme d'UPE2A qui ne ferait que se substituer par leur nom aux anciennes CLIN (classe d'initiation dans le 1^{er} degré) et CLA (classe d'accueil dans le 2nd degré) mais une « UPE2A de ville » afin de faciliter l'inclusion et le parcours scolaire de l'élève dans un territoire donné.

1. Des éléments de contexte favorables : c'est très clairement quand surviennent des contingences que l'opportunité est donnée de questionner les pratiques afin que le changement puisse s'opérer

a) Un contexte national favorable

La circulaire nationale du 02 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés crée une dénomination générique commune à toutes les structures de scolarisation des élèves allophones arrivants « Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants » (UPE2A), **ce qui nous a permis de réinterroger le concept de parcours pour un élève allophone** ;

La circulaire du 31 mai 2013 du ministère de la justice attire notre attention relativement aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation.

b) Un contexte local qui atteint ses limites dans sa prise en charge des élèves allophones

Des éléments chiffrés : une augmentation significative du nombre d'élèves allophones en Finistère en particulier dans les zones urbaines.

Enquête nationale (issue des remontées académiques)		Novembre 2011	Novembre 2012
Finistère	1 ^{er} degré	94	116
	2 nd degré	95	106
Académie de Rennes	1 ^{er} degré	377	452
	2 nd degré	652	777
	MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)	51	105

Une collectivité départementale volontariste : le conseil général du Finistère présent aux côtés de l'Education nationale nous a exprimé sa volonté d'accueillir 55 puis 50 mineurs étrangers respectivement pour cette année scolaire et l'année scolaire prochaine ;

Des acteurs de l'éducation nationale qui possèdent de larges marges de progrès pour mieux s'articuler avec leurs partenaires :

- Des partenaires locaux (collectivités territoriales, milieux associatifs...) prêts à s'investir mais peu ou pas au fait de l'accueil et de la scolarisation des élèves allophones dans les établissements scolaires ;
- Des ressources locales juxtaposées (Centres Départementaux de l'Action Sociale, associations, Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile...) peu synergiques appelant à une logique de travail interinstitutionnelle ;
- Des enseignants certifiés Français Langue Etrangère (FLE) parfois débordés par la problématique globale des élèves allophones les amenant alors à dépasser très largement leurs missions (notamment celle d'enseignement) qui devraient être exercées par des partenaires dans le cadre du droit commun. Ces enseignants expriment alors une insatisfaction quant à l'efficacité de leur travail.

Des établissements scolaires (écoles primaires et collèges), souvent situés dans des quartiers difficiles et identifiés comme des spécialistes de la prise en charge des élèves allophones qui portent de plus en plus difficilement cette « exclusivité » :

- Ressenti de « stigmatisation » au sein même de l'Education nationale, par ses propres personnels et à l'extérieur notamment par les usagers ;
- Sentiment d'injustice notamment parce que ces collèges doivent supporter des coûts supplémentaires notamment de prise en charge de la cantine sur leurs fonds sociaux alors qu'ils accueillent déjà une population défavorisée ;

. Désinvestissement des autres établissements dits non spécialisés dans l'accueil et la scolarisation des élèves allophones.

2. Une méthodologie pour construire des réponses à un système essoufflé quant à son efficience dans l'inclusion scolaire des EANA concomitamment à la mise en œuvre de la circulaire d'octobre 2012 : planifier, organiser, diriger et contrôler

a) Planifier

La circulaire nationale étant parue en octobre 2012, à la rentrée 2013, nous devons donc adapter notre organisation et nos modes de fonctionnement au niveau de la ville de Brest pour favoriser l'inclusion et le parcours scolaire de l'élève allophone de la maternelle jusqu'au lycée.

Nous avons ainsi six à huit mois pour impulser et engager un changement de pratiques avec un levier, la logique interinstitutionnelle. Cette démarche supposait d'impliquer les acteurs de l'éducation nationale ainsi que nos partenaires.

b) Organiser

Objectif : organiser, de la maternelle jusqu'au lycée, l'inclusion et le parcours de l'élève allophone.

En direction des acteurs de l'éducation nationale : rendre efficaces et réellement mises en œuvre des procédures partagées :

1. *Construire les procédures* avec l'ensemble des acteurs de l'Education nationale : enseignants FLE (1^{er}, 2nd degrés et animateurs MLDS), chefs d'établissements, Inspecteurs de l'Education nationale du 1^{er} degré en charge de la circonscription (IEN-CCPD), Inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) membre de la coordination académique, directeur de Centre d'Information et d'Orientation (CIO), responsable de la division élèves (DIVEL) et l'IEN-ASH (IEN de l'adaptation scolaire et du handicap) en charge opérationnelle du dossier départemental EANA-EFIV pour :

- Que le dispositif fasse sens pour les acteurs de l'éducation nationale qui auront à l'expliquer ;
- Qu'il soit lisible et intelligible pour l'ensemble des usagers notamment les membres d'association, les acteurs de la politique de la ville... ;
- Que l'affectation et l'inscription de l'élève allophone soient les plus rapides possibles ;
- Que des parcours « modulaires » imaginatifs puisse être proposés à l'élève allophone : par exemple affecté en troisième pour qu'il puisse bénéficier du module FLE dans un collège et/ou à la MLDS et encore bénéficier dans le cadre de son stage d'une place dans une entreprise identifiée pour poursuivre son apprentissage en situation...

2. *Validation et formalisation des procédures pour une mise en œuvre réelle :*

- Par une circulaire départementale **qui s'appuie sur des constantes académiques identifiées et validées au sein de la coordination académique** telles que les modalités d'implication des centres d'information et d'orientation dans le positionnement de l'élève et par l'élaboration d'outils départementaux communs notamment la fiche de positionnement de l'élève allophone complétée par le conseiller d'orientation psychologue (COPsy).
- Par une diffusion et une explicitation des objectifs et des procédures lors des réunions de chefs d'établissement, en conseil d'IEN et assemblée générale de bassin d'animation de la politique éducative : désormais la prise en charge des élèves allophones se réalisera à l'échelle d'une ville : les élèves allophones sont affectés en fonction de leur secteur et iront suivre leurs cours FLE dans trois collèges supports, deux classes élémentaires et un dispositif FLE MLDS.

3. *Des procédures validées qui doivent permettre de se concentrer désormais sur le suivi pédagogique de l'élève*

- La meilleure articulation, car co-construite, partagée et formalisée par une procédure, entre les différents interlocuteurs CIO-DIVEL-Etablissement a permis de valider l'inscription de l'élève plus rapidement.
- Le suivi de l'élève a alors été renforcé :
 - o Les enseignants des dispositifs FLE sont chargés à l'heure actuelle d'évaluer, suite à leur positionnement, le niveau des élèves allophones. L'idée, est d'associer désormais l'enseignant de lettres et/ou de mathématiques du collège d'affectation. Les objectifs sont de sensibiliser les enseignants à la prise en charge de ce nouveau public, de leur transférer des compétences en matière de passation des tests, de

permettre à chaque enseignant d'identifier un personnel ressource FLE notamment dans le cadre de la personnalisation du parcours de l'élève et de la différenciation des apprentissages et enfin de susciter la mise en place de formations d'initiative locale sur ce sujet. A l'heure actuelle, cette mise en œuvre doit se poursuivre.

- Chaque bulletin d'élève allophone, scolarisé ou non dans l'établissement où il suit les cours de FLE, comporte désormais une appréciation « FLE ».
 - Création et mutualisation de documents de suivi de l'élève entre la famille, l'établissement d'origine et l'établissement dispensant les cours de FLE.
 - Les élèves et les enseignants sont inscrits dans une logique du passage systématique du DELF ou de tout autre diplôme (CFG, DNB...) le plus rapidement possible. Une valorisation par la remise de diplômes en présence des parents devrait se généraliser.
- L'inscription de la prise en charge des élèves allophones dans le cadre du projet d'établissement ou du projet d'école et du contrat d'objectifs a permis la construction de projets pérennes et partenariaux par exemple avec CANOPE autour de l'exploitation de jeux ou avec les médiathèques de la ville, ou encore avec l'intervention de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) dans le cadre du Projet Educatif Local.

En direction des partenaires, notre nouvelle organisation vise à promouvoir une connaissance de nos modalités d'action, l'identification de la ressource locale ainsi que la mise en synergie de l'ensemble de ces ressources par :

- Une diffusion de la circulaire départementale et l'explication des outils développés tels que l'existence des ressources sur le site ministériel, le blog ressource créé au niveau académique ainsi que les livrets d'accueil des familles qui peuvent être utilisés par les CADA ou les associations pour présenter le système éducatif français.
- Une réunion annuelle de bilan et de perspectives à l'initiative de l'éducation nationale avec l'ensemble des partenaires présents à l'échelle d'une ville.

c) Enfin, pour diriger et contrôler, trois points :

La création d'un conseil stratégique départemental UPE2A présidé par le DAASEN fixe les orientations et régule les problèmes de coordination. Sa composition : l'IEN-ASH responsable départemental sur le sujet, les coordinateurs des trois « méga UPE2A » des villes de Brest, Quimper et Quimperlé, le coordinateur académique de la MLDS et l'IEN-IO.

Une instance de régulation dans chaque « UPE2A de ville » : création d'un coordinateur d'UPE2A (un principal adjoint d'un dispositif FLE) avec une lettre de mission précise

Composition :

- Les enseignants des structures FLE (1h incorporée dans le service de chaque enseignant)
- Les enseignants MLDS
- Le directeur de CIO
- Ainsi que tout partenaire local jugé pertinent.

Les heures de coordinations sont modulables en fonction de l'actualité et peuvent être annualisées.

Objectifs des réunions de coordination :

- En faveur des élèves : les réunions devront traiter du fonctionnement des dispositifs et des cas d'élèves dans le cadre d'aménagements de leurs parcours scolaires (pour favoriser les passerelles inter-degrés, la continuité des apprentissages et la personnalisation des parcours) ;
- En faveur des enseignants des collèges : une aide à l'évaluation sera proposée par les professeurs des UPE2A à leurs collègues des établissements d'origine (aides directes ou indirectes). Les besoins de ces derniers devront être recensés en vue de la mise en œuvre

éventuelle de formations d'initiative locale. Les coordinateurs réfléchiront à la mise en place d'un groupe de secteur ;

- En faveur de l'expérimentation et de l'innovation : ce sont avant tout des espaces de communication et d'échanges permettant d'aborder les problèmes rencontrés dans un territoire donné et les réponses à apporter (exemple : point sur les élèves les plus en difficulté, en voie de décrochage ou perturbateurs, point sur le fonctionnement du dispositif) en lien avec les établissements d'origine ;
- En faveur du partenariat : le coordinateur peut, s'il le juge nécessaire, inviter et solliciter des partenaires extérieurs aux établissements (MLDS, mairies, CADA, familles, associations, services municipaux, universités...) ;
- En faveur de la pérennisation et de la lisibilité du dispositif : chaque coordonnateur devra :
 - o faire un point d'étape semestriel avec l'IEN-ASH en charge du dossier départemental EANA ;
 - o mettre à jour un tableau de bord « de ville » et en fin d'année réaliser une synthèse d'activité, l'ensemble sera adressé à l'IEN-ASH. Les résultats du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) devront être pris en compte (nombre d'élèves présentés et résultats par niveau).

Enfin, une réunion annuelle de bilan et de perspectives a lieu sur chacune « des villes UPE2A » en présence des coordinateurs et des partenaires.

Pour conclure, il n'existe pas de dispositif performant et évaluable sans espace de pilotage et sans définition de procédures réfléchies, partagées et mises en œuvre.

Merci. C'était donc le point de vue du Finistère et celui d'un IA-DAASEN. Brigitte Leneutre, vous êtes la responsable du CASNAV de l'académie de Versailles. Ce sera intéressant d'avoir votre point de vue, savoir dans quelle mesure vous êtes intervenue dans la définition de la politique académique et départementale.

Dans l'académie de Versailles, il y a un passé très fort d'inclusion. Je suis au CASNAV depuis deux ans et j'ai bénéficié du travail fait par mon prédécesseur depuis les circulaires de 2002. Donc, les circulaires de 2012 ne nous ont pas trop perturbés.

Le travail dans notre académie, c'est d'arriver à scolariser 4990 élèves dans 104 UPE2A collège, 22 UPE2A lycée, avec 310 enseignants et 9 formateurs départementaux. Il faut donc qu'on soit cohérent. Il faut à la fois avoir de la cohérence au niveau académique et laisser aux départements leur fonctionnement et leur logique territoriale.

L'idée de notre organisation a été, dans un premier temps, de décentraliser nos formateurs dans les départements : 2 à 3 par département, premier-second degrés. Au CASNAV de Versailles, tout est inter-degrés : les stages, les formateurs, les responsables départementaux. Ce fonctionnement s'inscrit dans la notion de continuité et de parcours, en commençant par les formateurs. Ils ont deux rôles : administratif et pédagogique. Ce sont nos deux leviers pour faire fonctionner le CASNAV de Versailles : la formation des personnels et tout ce qui est encadrement des établissements et suivi des élèves. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les formateurs car c'est grâce à eux que ça marche.

On a aussi une autre spécificité : on a deux responsables académiques. Moi je suis IPR EVS, chef d'établissement au départ, et je partage la responsabilité du CASNAV avec une collègue IPR de lettres qui supervise et organise toute la partie formation. Comme je vous l'ai dit, c'est un de nos leviers pour avoir de la cohérence et assurer à chacun des élèves qui arrive la même scolarisation, qu'il soit dans le 95, le 92 ou le 78, et la même possibilité de poursuivre sa scolarité. On essaie de travailler le plus possible en coordination. Nous avons aussi une coordonnatrice académique qui supervise les formateurs.

On essaie de travailler dans deux sens : au niveau académique avec des réunions systématiques sur le fonctionnement. C'est là que nous mettons en place toutes nos procédures et notre harmonisation. C'est là où on décide aussi quelles orientations on va donner au CASNAV, on aborde les problèmes

MENESR/DGESCO

Juillet 2014

PNF - séminaire Inclusion des EANA et EFIV - avril 2014 – Table ronde n°2

<http://eduscol.education.fr/CASNAV>

de l'inclusion, le positionnement, etc. On a un deuxième niveau avec les formateurs qui ont une action sur les établissements et travaillent au niveau des départements. On essaie donc de créer des liens par des réunions régulières et beaucoup de stages de formation.

Nos relais sont les enseignants d'UPE2A. C'est par eux qu'on arrive à passer un grand nombre d'informations. Le fait que les formateurs soient dans les départements apporte une proximité avec les établissements, ils en connaissent les problématiques, ils en connaissent les populations, donc ils sont vraiment très réactifs. Un de nos chevaux de bataille, ce sont les visites d'établissements. Les formateurs vont assez souvent dans les établissements à la demande des chefs d'établissement ou des responsables départementaux. Donc, on a une grande proximité.

Un autre élément important, ce sont les espaces d'accueil. Systématiquement, quand les nouveaux élèves allophones arrivent dans l'académie, ils sont pris en charge dans des espaces d'accueil. Ces espaces sont organisés par les formateurs départementaux. Sont associés les professeurs d'UPE2A et les directeurs de CIO. C'est donc toute une équipe qui reçoit et positionne l'élève au niveau pédagogique au plus près. Une fois que ces enfants ont été positionnés, on cherche un établissement qui correspondra le plus à leur niveau et à leurs besoins. Ce sont les formateurs qui entrent directement en relation avec l'inspection académique pour l'affectation des élèves. On ne peut pas accueillir les élèves allophones dans tous les établissements, on a vraiment des établissements UPE2A, mais on essaie de faire un maillage territorial. Le département, en fonction de ses besoins, affecte dans les établissements. Le problème est d'affecter les élèves au bon endroit et dans les meilleures conditions. Face au nombre très important d'élèves, surtout dans le 95 et le 91, deux départements rencontrent des difficultés de scolarisation, pas forcément dans les UPE2A mais dans les niveaux des classes d'inclusion où les élèves devraient être inscrits. Les DASEN ouvrent des dispositifs en cours d'année, en lien avec le CASNAV qui s'occupe du recrutement, du suivi du mouvement et de la formation des enseignants.

La formation est un de nos chevaux de bataille. Nos stages sont tous inter-degrés mais ils sont également ouverts aux professeurs qui ne sont pas spécialistes du FLS, à tous les professeurs.

Est-ce que vous intervenez aussi dans la formation des personnels de direction ? Et à l'ESPE ?

On intervient dans la formation des chefs d'établissement dans le cadre du dispositif « Ouvrir l'école aux parents » et on a aussi une formation spécifique pour les chefs d'établissement.

En revanche, nous n'intervenons pas à l'ESPE.

On va passer maintenant au collège Daniel Féry de Limeil-Brévannes. Monsieur Garnier, dans votre collège, comment se passe concrètement la mise en place de l'UPE2A et le travail entre équipe éducative et de direction ?

En préambule, je voudrais dire qu'il s'agit d'un retour d'expérience sur ce qu'on a mis en place dans notre collège à la suite de la circulaire de 2012. Nous sommes cette année en phase d'ajustement, cela ne prétend pas être ce qu'il faut faire tel quel et dans tous les EPLE. On est parti du principe que le fameux slogan « Yes we can » pouvait être transformé en « Yes we do ».

Je m'appuie sur un diaporama qui a comme intérêt principal de montrer le temps nécessaire à la mise en place. Il faut du temps pour changer les mentalités, pour faire en sorte que les différentes circulaires ou réformes fonctionnent, pour arriver à un consensus et mettre en place des protocoles qui tiennent la route. Je vais exposer ce qu'on a fait au cours de l'année dernière.

La circulaire est arrivée dans un contexte où on avait déjà engagé une réflexion d'établissement sur la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En novembre 2012, une première réflexion a été lancée avec les enseignants de la CLA, la structure précédente, sur ce qu'on pouvait mettre en place, comment répartir les élèves par niveau. Il y avait

déjà une première réflexion technique qui avait commencé, toujours en gardant le cadre réglementaire en toile de fond.

Au mois de décembre, une réunion au niveau du district avec les différents chefs d'établissement et les enseignants de CLA a été organisée. Pour ma part, j'ai visité des collèges disposant d'ULIS pour voir comment s'organisait l'inclusion avec d'autres publics pour ne pas réinventer les choses mais regarder ce qui fonctionnait.

On a enchaîné au mois de janvier avec un conseil pédagogique qu'on a souhaité élargir à l'ensemble des professeurs puisque la mise en place de la structure UPE2A concernait tout le monde. On est parti sur la base de 20 places pour l'UPE2A. On a défini alors 5 places réservées par niveau, ce qui impliquait de faire des alignements en 6^eA, 5^eA, 4^eA, 3^eA. On a décidé d'alléger l'effectif de ces classes pour pouvoir accueillir les élèves d'UPE2A.

Il faut rester vigilant sur un point : les élèves qui ne sont plus présents dans la structure UPE2A restent présents physiquement dans l'établissement et dans les classes. C'est important dans la capacité d'accueil que l'on a au départ et dans les discussions toujours constructives avec nos DASEN respectifs pour voir les spécificités de nos établissements et les possibilités réelles d'accueil.

A la suite de ce conseil pédagogique, on a fait une demande de formation d'initiative locale avec le CASNAV. Donc on a anticipé sur la nécessité de formation des enseignants qui nous est apparue comme primordiale. Une commission permanente a été réunie au mois de février pour la préparation de la DHG. Je vous passe les débats houleux sur les heures perdues entre la CLA et la structure UPE2A.

Nous avons en mars présenté la DHG et, dans le même temps, la nouvelle structure, au conseil d'administration. Je vous passe là encore les différentes questions et des parents et des enseignants : va-t-on annoncer à tout le monde que leurs/mes/nos enfants auront des élèves « différents » dans leur classe ? Je vous rassure, nous avons décidé de ne pas stigmatiser ces élèves. Mais la question était quand même venue.

Plus tard dans le mois, nous avons fait un travail en petit groupe avec des enseignants ressources sur les possibilités techniques de construire des emplois du temps. Cela a été assez compliqué dans la réflexion. J'ai là quelques éléments de travail avec des alignements sur différentes classes. On a aligné les emplois du temps en français, en maths et en anglais pour permettre aux élèves, dans le cadre d'une progression spiralaire, de faire des allers-retours entre la classe ordinaire et l'UPE2A. Cela exige un gros travail de construction en termes d'emplois du temps mais c'est faisable.

On a enchaîné au mois de mai avec une réunion de travail avec l'équipe de la CLA et avec les coordonnateurs de disciplines sur la construction de l'articulation des emplois du temps. Il fallait que, dès le mois de juin, lors des conseils d'enseignement, des directives soient données spécifiquement à ces coordonnateurs sur la nécessité des alignements en français, en maths et en anglais pour les 4 classes : 6^eA, 5^eA, 4^eA, 3^eA sont alignées sur ces trois disciplines et c'est dans ces classes que nous accueillons les élèves d'UPE2A cette année – nous changerons peut-être l'an prochain pour ne pas stigmatiser ces classes.

En juillet, suite à notre demande de formation d'initiative locale (FIL), un stage a été organisé avec le CASNAV pour tous les enseignants. Il y avait quelque chose de confortable pour certains enseignants de ne pas avoir à gérer « ces élèves ». Je leur ai dit que tous demain seraient impliqués dans la réussite des élèves allophones.

Au mois d'octobre, a eu lieu le deuxième temps de la FIL avec le CASNAV. Cela a été aussi l'occasion d'un premier bilan. L'ensemble des enseignants a été, là aussi, convié. Et on a refait le point sur les différentes problématiques.

Rien n'est fixé dans la mise en action. La circulaire donne des pistes et un cadre mais tout reste à faire. Les innovations technologiques et pédagogiques seront des axes de continuité des apprentissages et de réussite.

Et je finis, comme toujours, mes interventions par OPTA. Ce qui veut dire : « On peut toujours améliorer ».

MENESR/DGESCO

Juillet 2014

PNF - séminaire Inclusion des EANA et EFIV - avril 2014 – Table ronde n°2

<http://eduscol.education.fr/CASNAV>